



971
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



FONDS VERT

& DISPOSITIFS
D'ACCOMPAGNEMENTS
30 & 31 MARS 2023





Programme

Présentation du Fonds vert

3 axes d'action pour la transition écologique

Focus : Rénovation énergétique des bâtiments publics

Réduction durable des consommations énergétiques du parc public

Focus : Recyclage foncier

Reconquête des friches, un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires

Autres accompagnements financiers

Aides ADEME, aides régionales, offres Agir Plus d'EDF, fonds européens...

Accompagnements techniques

Conseil en Énergie Partagé (CEP), Réseau d'Urbanisme Durable de Guadeloupe...



CAUE Guadeloupe

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

Organisme né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977

Promotion de la qualité de l'Architecture, de l'Urbanisme, de l'Environnement, de l'Energie, des Paysages et du Patrimoine

Investi d'une mission d'intérêt public

Informier, Conseiller, Accompagner, Former et Fédérer les acteurs et usagers du cadre de vie du Territoire

Pour plus d'infos : www.caue971.org

Champs de compétences





CAUE Guadeloupe

Missions



Cibles

Collectivités | Partenaires | Particuliers | Scolaires | Professionnels | Associations



Présentation du Fonds vert

Présentation du Fonds vert

Objectifs

Un fonds pour accélérer la transition écologique dans les territoires

OBJECTIFS DE L'AMBIION VERTE



Réduction de **40 %** des émissions de **CO₂** des bâtiments tertiaires en 2030



10 % des espaces naturels en protection forte



Neutralité carbone à horizon 2050, réduction de nos émissions de GES en 2030 de **55 %** au niveau européen /1990



Division par deux du rythme d'artificialisation des sols à horizon 2031



Moins de **50 %** de déchets non dangereux non inertes en 2025 et seulement 10 % des déchets ménagers et assimilés en décharge en 2030



Prévention des **risques** liés au changement climatique et adaptation des territoires



Résorption des points noirs de la trame verte et bleue

ACCOMPAGNEMENT DU FONDS VERT

Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

Aide à la gestion et à l'extension des aires naturelles protégées

Aide à la création ou au développement des zones à faibles émissions – mobilité
Aide à la rénovation énergétique

Aide au recyclage des friches
Aide à la renaturation en ville

Aide au tri et à la valorisation des déchets

Aide à la prévention des risques inondation, effondrement glaciaire, cycloniques, incendies de forêt, recul du trait de côte

Aide à la renaturation en villes

Aide au rétablissement des continuités écologiques

Présentation du Fonds vert

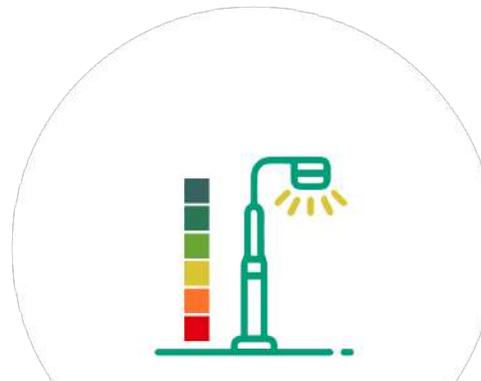
3 axes



Présentation du Fonds vert

Renforcer la performance environnementale

AXE 1



Rénovation des parcs
luminaires d'éclairage public



Rénovation énergétique
des bâtiments
publics locaux



Soutien au tri à la source
et valorisation des biodéchets

Présentation du Fonds vert

Adapter les territoires au changement climatique

AXE 2



Incendies
et végétation



Milieus aquatiques
et inondations



Collectivités
montagne



Protection de bâtiments
contre les vents cycloniques



Renaturation
des villes



Recul du trait
de côte

Présentation du Fonds vert Améliorer le cadre de vie



3

AXE



**Zone à faibles émissions
mobilité (ZFE-m)**

**Recyclage
foncier**

Covoiturage

Biodiversité



Présentation du Fonds vert Dispositif



2 milliards d'euros
pour soutenir
vos projets verts



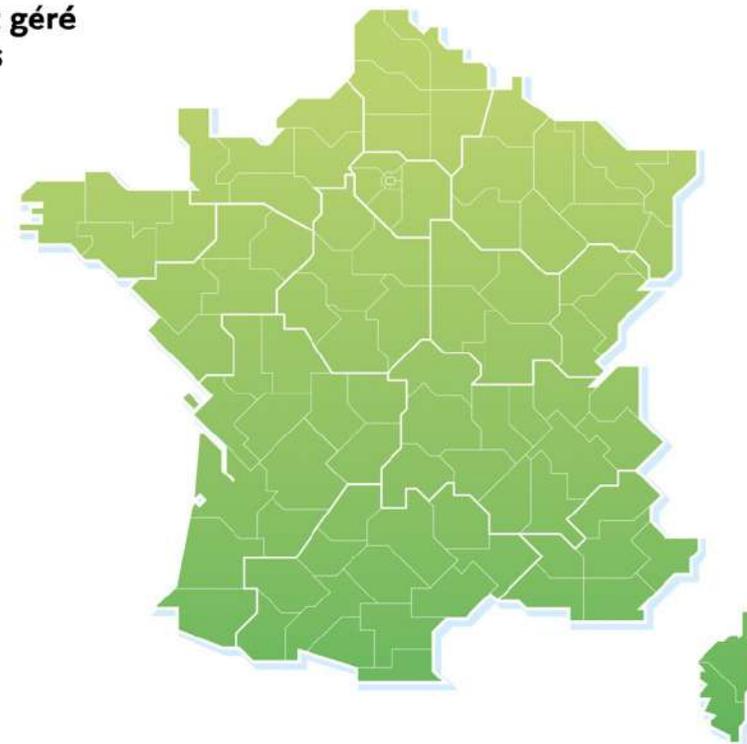
**Pas d'appels à projets : le fonds est géré
au plus près de vous par les préfets**

**Le fonds est adapté localement
en fonction des territoires**


Martinique Guyane Réunion Guadeloupe


Wallis-et-Futuna Polynésie Française Nouvelle Calédonie St Pierre-et-Miquelon


Mayotte Saint-Barthélemy Saint-Martin



**UN DISPOSITIF
EN LIGNE**

La plateforme **Aides-territoires** permet aux collectivités de connaître l'ensemble des soutiens financiers dont elles peuvent bénéficier.

L'outil **Démarches-simplifiées** offre aux porteurs de projet un suivi sur toute la durée de vie d'un dossier, de la saisie jusqu'à la décision.



Focus : Rénovation énergétique des bâtiments publics

FONDS VERT

& DISPOSITIFS
D'ACCOMPAGNEMENTS



LE FONDS VERT

Fonds d'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires

AXE 1

Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

Édition 2023

Cahier d'accompagnement des porteurs
de projet et des services instructeurs

Pour toute demande de renseignement concernant les mesures du fonds vert,
consultez le site internet départemental de l'Etat de votre département :
[www.\[nom-du-département\].gouv.fr](http://www.[nom-du-département].gouv.fr)
ou contactez votre sous-préfet d'arrondissement
ou la direction départementale des territoires (et de la mer)
ou les directions et services de l'Etat outre-mer.

Mars 2023 – Version 1.2

FRANCE
NATION
VERTE
Agir • Mobiliser • Accélérer



Focus : Rénovation énergétique des bâtiments publics

Nature des projets éligibles

Travaux privilégiés en outre-mer

- Travaux de protection du bâti contre les rayonnements solaires (toiture, murs et fenêtres)
- Travaux permettant d'augmenter la ventilation naturelle
- Remplacement d'équipement de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation ou de climatisation par des équipements très performants

Critères d'éligibilité

- Projet incluant la réalisation d'au moins deux gestes
- **Un geste sur l'enveloppe du bâti et un geste sur les équipements**
- Contribution significative aux économies d'énergie et indirectement aux réductions d'émissions de GES



Focus : Rénovation énergétique des bâtiments publics

Gestes sur l'enveloppe du bâti

	Intervention	Exigences
Toiture	Exigence globale	Facteur solaire $S_{max} \leq 0,03$ sur l'ensemble de la toiture
	Pose d'une isolation	Résistance thermique $R \geq 1,5 \text{ m}^2.K/W$ sur l'ensemble de la toiture
	Mise en place d'une surtoiture	Surtoiture ventilée couvrant l'ensemble du plancher haut
	Remplacement des éléments de couverture	Couverture de couleur « claire » ou « moyenne » sur la totalité de la toiture
	Hauts de La Réunion uniquement – Exigence globale	Coefficient de transmission surfacique $U \leq 0,5 \text{ W/m}^2.K$ sur l'ensemble de la toiture
Murs	Exigence globale	Facteur solaire $S_{max} \leq 0,09$ pour tous les murs en contact avec l'extérieur des pièces principales
	Mise en place d'un bardage ventilé	Ajout d'un bardage ventilé sur au moins 50 % des parois
	Pose d'une isolation des murs donnant sur l'extérieur	Résistance thermique $R \geq 0,5 \text{ m}^2.K/W$ sur au moins 50 % des murs
	Mise en place de pare-soleil	Débords protégeant au moins 50 % des parois et tels que $d/h = 0,2$
	Hauts de La Réunion uniquement – Exigence globale	Coefficient de transmission surfacique $U \leq 0,5 \text{ W/m}^2.K$ sur l'ensemble des parois donnant sur l'extérieur
Baies	Exigence globale	Facteur solaire $S_{max} \leq 0,8$
	Hauts de La Réunion uniquement – Changement de fenêtres et portes-fenêtres et changement de fenêtres de toit	Coefficient de transmission surfacique $U_w \leq 3 \text{ W/(m}^2.K)$

Focus : Rénovation énergétique des bâtiments publics

Gestes sur les équipements

Ventilation	Mise en place de ventilateurs de plafond	Ventilateurs de plafond avec pales horizontales de plus de 80 cm de diamètre
Eau chaude sanitaire	Installation ou remplacement de chauffe-eau solaire	Efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau, lorsque le système est soumis à l'étiquetage obligatoire issue du règlement délégué n°12/2013 : ≥ à 65 % si profil de soutirage M, ≥ à 75 % si profil de soutirage L, ≥ à 80 % si profil de soutirage XL, ≥ à 85 % si profil de soutirage XXL
Aération	Ajout ou remplacement d'une ventilation mécanique contrôlée dans les pièces d'eau aveugles	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) simple flux auto-réglable ou hygroréglable de type A ou B.
	Hauts de la Réunion uniquement - Ajout ou remplacement d'une ventilation mécanique contrôlée	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) simple flux auto-réglable ou hygroréglable de type A ou B.
Chauffage	Hauts de La Réunion uniquement - Ajout ou remplacement du système de chauffage	Chaudière à haute performance énergétique, PAC, chaudière ou poêle à bois, équipement de chauffage fonctionnant à l'énergie solaire
	Hauts de La Réunion uniquement – Calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	Isolant de classe supérieure ou égale à 1 telle que définie dans la norme NF EN 12828+A1 mai 2014.

Focus : Rénovation énergétique des bâtiments publics

Nature des projets éligibles

Prestations

- Prestations d'ingénierie, en cas de besoin, afin de faciliter la mise en œuvre de projets financés par cette mesure du fonds vert
- Prestations d'ingénierie d'animation, de planification ou de stratégie pour faire émerger des projets à forte ambition environnementale

Projets non éligibles

- Constructions de bâtiments neufs, même si ceux-ci répondent à des normes énergétiques exigeantes



Focus : Rénovation énergétique des bâtiments publics

Sélection des projets

Hiérarchisation

- Premier critère de sélection : **ambition des projets en termes d'économies d'énergie potentielles**
- Priorité accordée aux projets mobilisant le nombre de gestes le plus important et/ou s'inscrivant dans des programmes tels que Action Cœur de Ville (ACV)...
- Attention particulière portée aux projets portés par des petites communes rurales et/ou portant sur des bâtiments scolaires

Instruction

- Sélection des projets lauréats et détermination du montant de la subvention attribuée par le Préfet après instruction par les services de la DEAL
- **Contact DEAL : M. Thomas DOUILLET - 0590 99 43 92 - 0690 31 65 68 - thomas.douillet@developpement-durable.gouv.fr**



Focus : Rénovation énergétique des bâtiments publics

Subvention attribuée

Éléments pris en compte pour la détermination du montant

- Ambition environnementale et exemplarité du projet
- Capacité de contributions financières de la collectivité
- Fragilité socio-économique du territoire
- Contraintes opérationnelles du projet

Conditions d'attribution

- **Minimum de 20% de financement par le porteur de projet**
- Possibilité de cumul avec d'autres dotations de l'Etat (DSIL, DETR...)
- Versement d'une avance au commencement, des acomptes sur justification des dépenses et du solde sur la base d'un bilan d'exécution



Focus : Rénovation énergétique des bâtiments publics

Description des projets

Production d'une évaluation énergétique portant sur :

- l'installation de protections solaires des toitures, des murs et des baies,
- l'amélioration de la porosité des façades en vue de favoriser un fonctionnement débitant du bâtiment et ce de façon naturelle, lorsque cela est possible pour le bâtiment concerné,
- l'amélioration de la vitesse de circulation de l'air par des brasseurs d'air à haute efficacité aérodynamique et énergétique,
- les systèmes énergétiques de climatisation et d'eau chaude sanitaire, et de VMC lorsqu'il y a de la climatisation,
- les apports internes, leurs niveaux de puissance et leur mode de gestion.



Focus : Rénovation énergétique des bâtiments publics

Description des projets

Évaluation énergétique devant préciser :

- L'évaluation de la consommation annuelle d'énergie finale et primaire et les émissions de gaz à effet de serre du bâtiment avant et après travaux pour chaque usage suivant de l'énergie : le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, la ventilation et l'éclairage, et autres apports internes ;
- L'estimation des économies d'énergie en kWh, ainsi que la réduction des émissions de GES induites par ces économies, par rapport à la situation de référence modélisée ainsi que l'estimation du coût des travaux détaillés par action ;
- L'évaluation quantitative (ou qualitative lorsqu'il n'existe pas de méthodologie) du confort d'été par une évaluation de la qualité de l'enveloppe en termes de protection solaire, de taux de renouvellement d'air et de l'impact des apports internes ;
- Pour chaque type de travaux proposés, les critères de performances minimales des équipements, matériaux ou appareils nécessaires aux entreprises pour la réalisation des travaux.

Focus : Rénovation énergétique des bâtiments publics

Cas pratiques



Commune de moins
de 20.000 habitants



Bâtiments scolaires :
écoles maternelles et
élémentaires

Problématiques liés au
confort des occupants
: fortes chaleurs



Mis en place de
bardages ventilés
(enveloppe du bâti)

Mise en place de
ventilateurs de
plafond
(équipements)



Description du projet
de rénovation

Évaluation
énergétique

Pièces justificatives :
formulaire, lettre
d'engagement, RIB...

Focus : Rénovation énergétique des bâtiments publics

Cas pratiques



Commune
en zone littoral



Bureaux : Services
administratifs

Consommations
d'énergie
conséquentes : besoin
en climatisation très
important



Remplacement des
éléments de
couverture et pose
d'une isolation
(enveloppe du bâti)

Mise en place de
ventilateurs de
plafond
(équipements)



Description du projet
de rénovation

Évaluation
énergétique

Pièces justificatives :
formulaire, lettre
d'engagement, RIB...



Pause



971
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



FONDS VERT

& DISPOSITIFS
D'ACCOMPAGNEMENTS
30 & 31 MARS 2023





Focus : Recyclage foncier

FONDS VERT

& DISPOSITIFS
D'ACCOMPAGNEMENTS



LE FONDS VERT

Fonds d'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires



AXE 3

Recyclage foncier

Édition 2023

➤ Cahier d'accompagnement des porteurs
de projet et des services instructeurs

Pour toute demande de renseignement concernant les mesures du fonds vert,
consultez le site internet départemental de l'Etat de votre département :
[www.\[nom-du-département\].gouv.fr](http://www.[nom-du-département].gouv.fr)
ou contactez votre sous-préfet d'arrondissement
ou la direction départementale des territoires (et de la mer)
ou les directions et services de l'Etat outre-mer.

Janvier 2023 – Version 1.1



Nature des projets éligibles

Projets de recyclage d'une friche dans le cadre d'une action ou opération d'aménagement

- Tout terrain nu, déjà artificialisé et qui a perdu son usage ou son affectation, ou a pu être laissé vacant après évacuation d'habitats illicites et spontanés
- Îlot d'habitat, d'activité ou mixte, bâti et caractérisé par une importante vacance ou qui a perdu son usage ou son affectation ou à requalifier

Critères d'éligibilité

- Projet suffisamment mature (engagement du fonds d'ici fin 2023)
- **Projet dont le bilan économique reste déficitaire après prise en compte de toutes les autres subventions publiques**
- Aide du fonds vert ne diminuant pas les autres subventions publiques



Nature des projets éligibles

Cas d'une friche ICPE, industrielle ou minière

- Satisfait des obligations réglementaires de remise en état ou d'arrêt des travaux ou dont le(s) responsable(s) sont considérés comme défaillants
- Responsable de la pollution non identifié et/ou ne peut être réglementairement astreint à supporter les coûts de dépollution (principe du « polluer-payeur »)

Projets non éligibles

- Opérations de simple mise en conformité à une obligation réglementaire
- Projets comportant des travaux de dépollution des sols et/ou eaux souterraines, qu'il s'agisse d'anciens sites ICPE ou miniers ou de tous autres sites si :
 - Etudes préalables non conduites selon la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués avec fourniture d'un plan de gestion récent
 - Responsable de la pollution identifié et/ou peut être réglementairement astreint à supporter les coûts de dépollution (principe du « polluer-payeur »)

Focus : Recyclage foncier

Sélection des projets

Hiérarchisation

- **Prise en compte de la qualité technique du projet et de l'effet levier de l'aide du fond friches**
- Priorité accordée aux projets s'inscrivant dans des dispositifs ou des programmes tels que Action Cœur de Ville (ACV), Petites Villes de Demain (PVD), Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)...
- Attention particulière portée aux **projets s'engageant dans une démarche d'aménagement durable** (telle que label EcoQuartier, certification HQE aménagement, démarche AEU2, norme ISO 37101, NF Habitat, une démarche paysagère) dont l'ambition sera appréciée dans le dossier de candidature

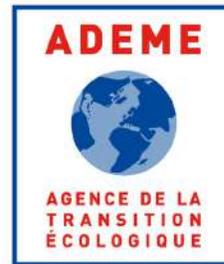


Focus : Recyclage foncier

Sélection des projets

Instruction

- Sous l'égide du préfet, coordination de l'instruction par la DEAL :



Friches polluées issues d'anciens sites ICPE ou miniers



Autres friches éligibles

- **Contact DEAL : M. William VINAY - 0590 98 92 92 - 0690 59 65 91 - william.vinay@developpement-durable.gouv.fr**



Focus : Recyclage foncier

Subvention attribuée

Éléments pris en compte pour la détermination du montant

- Capacité de contributions financières de la collectivité
- Fragilité socio-économique du territoire
- Contraintes opérationnelles du projet
- Exemplarité du projet

Conditions d'attribution

- **Minimum de 20% de financement par le porteur de projet**
- Possibilité de cumul avec d'autres dotations de l'Etat
- Versement d'une avance au commencement, des acomptes sur justification des dépenses et du solde sur la base d'un déficit opérationnel actualisé



Focus : Recyclage foncier

Description des projets

Production d'un bilan d'aménagement

- Sous format Excel et dans un format conforme à celui qui sera à télécharger depuis la plateformes Démarches simplifiées
- Rendant lisibles les principales imputations en termes de dépenses et de recettes, mais également le déficit de l'opération, le montant de la subvention demandée et son pourcentage
- Possibilité de s'appuyer sur plusieurs outils numériques, en particulier :
 - Cartofriches (aide au recensement des friches)
 - UrbanVitaliz (aide au montage de projet pour la revitalisation des friches)
 - Bénéfriches (évaluation des bénéfices socio-économiques de la reconversion de friches)



Focus : Recyclage foncier

Cas pratiques



Commune de moins
de 20.000 habitants



Terrain déjà
artificialisé

Laissé vacant après
évacuation d'habitats
illicites ou spontanés



Études

Travaux de démolition
ou déconstruction

Travaux
d'aménagement



Bilan d'aménagement

Pièces justificatives :
formulaire, lettre
d'engagement, RIB...

Focus : Recyclage foncier

Cas pratiques



Commune
en zone littoral



Ilot d'habitat

Bâti et caractérisé
par une importante
vacance



Acquisitions
foncières

Travaux de
réhabilitation des
bâtiments



Bilan d'aménagement

Pièces justificatives :
formulaire, lettre
d'engagement, RIB...

Rafrâchissez efficacement votre collectivité

L'outil d'aide à la décision que vous co-construisez avec nous, pour vous accompagner dans le choix de solutions de rafraîchissement urbain pérennes et durables

Trouvez votre solution adaptée et durable

Faites vos retours sur le produit



<https://plusfraichemaville.fr>





Autres accompagnements financiers

Autres accompagnements financiers

ADEME

Projets éligibles

- Aide à la réalisation, que ce soit à la prise de décision ou à l'investissement (étude, faisabilité technique, maîtrise d'œuvre...)
- Aide à la connaissance (recherche, développement, innovation...)
- Aide au changement de comportement (actions d'animation, de formation, de communication, en interne, en externe)

Modalités

- Prise de contact avec l'ingénieur référent
- Dépôt d'un dossier de financement sur la plateforme Agir pour la transition écologique : <https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Autres accompagnements financiers

Région Guadeloupe

Projets éligibles

- Études, faisabilité technique, maîtrise d'œuvre...
- Investissements, travaux...
- Manifestations, formations, actions de communication...
- Recherche et développement, innovation...

Modalités

- Prise de contact avec le service énergie
- Dépôt d'un dossier de financement :
<https://serveur.caue971.org:83/index.php/s/BqnAY34KwrF7RcW>

Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique

- Programme porté par la FNCCR pour la mise à disposition et le financement d'outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation des bâtiments publics

Investissements

- Ressources humaines
- Outils de mesure et suivi de consommation
- Études techniques
- Maîtrise d'œuvre
- ...

Modalités

- Prise de contact avec un chargé de mission
- Candidature à l'un des appels à projets : <https://www.programme-cee-actee.fr>

ACTEE

DETR & DSIL

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

- Soutien à l'investissement des collectivités territoriales
- Orientation vers les priorités nationales en matière d'équipement des territoires

Priorités thématiques

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- ...

Modalités

- Vérification de l'éligibilité du projet
- Dépôt d'un dossier de financement : <https://www.guadeloupe.gouv.fr/Politiques-publiques/Relations-avec-les-collectivites-locales/Dotations-et-fonds>

Autres accompagnements financiers

Agir Plus

Prime Agir Plus d'EDF

- Aides financières sur mesure pour toutes les solutions de maîtrise de l'énergie
- Dispositifs d'accompagnement pour les projets neufs et rénovations importantes

Investissements

- Qualité thermique du bâti : isolation thermique, protections solaires...
- Equipements : climatisation performante, chauffe-eaux solaires, brasseurs d'air, chambres froides...

Modalités

- Prise de contact avec un chargé d'affaires avant la signature des devis / marchés
- Signature d'une convention de partenariat MDE en amont du projet
- Pour plus d'infos : <https://www.edf.gp/collectivite-8>



Autres accompagnements financiers

FEDER

Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

- Un des fonds structurels de la Politique de Cohésion de l'Union Européenne visant à réduire les écarts de développement entre les régions dans un objectif de cohésion économique, sociale et territoriale

Investissements

- Transition énergétique
- Protection de l'environnement
- Prévention des risques
- Développement du numérique
- ...

Modalités

- Vérification de l'éligibilité du projet
- Dépôt d'un dossier de financement : <https://www.europe-guadeloupe.fr/suivez-l-actualite-des-fonds-europeens-en-guadeloupe>

Autres accompagnements financiers

Aides-Territoires

Aides-Territoires

- Plateforme numérique publique qui centralise et organise les aides destinées aux structures locales (collectivités, établissements publics...) et à leurs projets
- <https://aides-territoires.beta.gouv.fr>

Etre accompagné en amont de projets de construction, architecture, urbanisme, énergie, paysage et environnement, culture

 PORTEUR D'AIDES
CAUE de Guadeloupe

 NATURE DE L'AIDE
Aide en ingénierie

 RÉCURRENCE
Permanente



Bénéficier de conseils en énergie partagés (CEP)

 PORTEURS D'AIDES
ADEME
Banque des Territoires

 NATURE DE L'AIDE
Aide en ingénierie

 RÉCURRENCE
Permanente



Financer les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics

 PORTEUR D'AIDES
Banque des Territoires

 NATURE DE L'AIDE
Aide financière

 RÉCURRENCE
Permanente



Financer des projets d'investissement en matière d'équipement - DSIL

 PORTEUR D'AIDES
Direction générale des collectivités locales (DGCL)

 NATURE DE L'AIDE
Aide financière

 RÉCURRENCE
Récurrence



Autres accompagnements financiers

Points de vigilance

Définition du budget prévisionnel

Dépenses prévisionnelles

Ingénierie

Temps passé x coût horaire

Frais de structure

% frais de structure lié au projet

Mise en œuvre

Devis (prestataires, frais de missions...)

Communication

Devis (relations presse, supports...)

Recettes prévisionnelles

Partenaire 1

Montant ou % de l'aide

Partenaire 2

Montant ou % de l'aide

Partenaire 3

Montant ou % de l'aide

Porteur du projet

Part d'autofinancement

Autres accompagnements financiers

Points de vigilance



Signature d'une convention

- Objet de la convention (caractéristiques du projet)
- Engagements des parties (financements, livrables...)
- Durée de validité et/ou d'exécution
- Modalités de résiliation (reversement de subvention...)
- Annexes (technique et financière)



Réponse à un appel à projets

- Types de projets éligibles (actions et cibles)
- Modalités de candidature (procédure, dossier, échéances...)
- Aides proposées
- Critères de sélection des dossiers (cas d'admissibilité ou d'exclusion)
- Composition du jury

Autres accompagnements financiers

Points de vigilance

Suivi des dépenses

Dépenses externes

Preuve du coût

Facture ou reçu (\neq devis)

Preuve du paiement

Relevé bancaire

⚠ *Surligner la dépense visée*

Preuve de nécessité pour le projet

Preuve de l'activité ou livrable

Dépenses internes

Ingénierie

Attestation (relevé de temps)
ou bulletins de paie

Frais de structure

Attestation (part en %)
ou factures des frais de structure

⚠ *Chaque ligne de dépenses doit bien correspondre aux factures fournies*

Autres accompagnements financiers

Points de vigilance

Suivi des recettes

- Appels de fonds et/ou remontées de dépenses

Recommandations

- Selon la convention de financement : soit par **période** (ex : années 1, 2 et 3) ou soit par **% de dépenses** (ex : 20%, 50% et 30%) ou soit sur **facture**
- Mise à jour régulière de l'état récapitulatif des dépenses et des justificatifs
- Transmission des éléments en fonction des étapes et/ou du besoin (avance, acompte(s), solde) accompagné du rapport d'avancement ou final
- **Archivage des éléments transmis pour chaque demande**
- Recensement des dates de versements et relances si besoin





Accompagnements techniques



Accompagnements techniques

Réseau d'Urbanisme Durable de Guadeloupe (RUDG)



Missions

- Mutualiser les savoirs et savoir-faire relatifs à l'urbanisme durable en Guadeloupe
- Informer et former les acteurs
- Faciliter la mise en relation entre acteurs de Guadeloupe et la coopération avec des experts internationaux
- Promouvoir les démarches et initiatives exemplaires d'ici et d'ailleurs

Pour plus d'infos :
<https://www.urbanismeguadeloupe.fr>





Principes

- Service de proximité destiné aux collectivités locales
- Aide à la gestion énergétique du patrimoine public

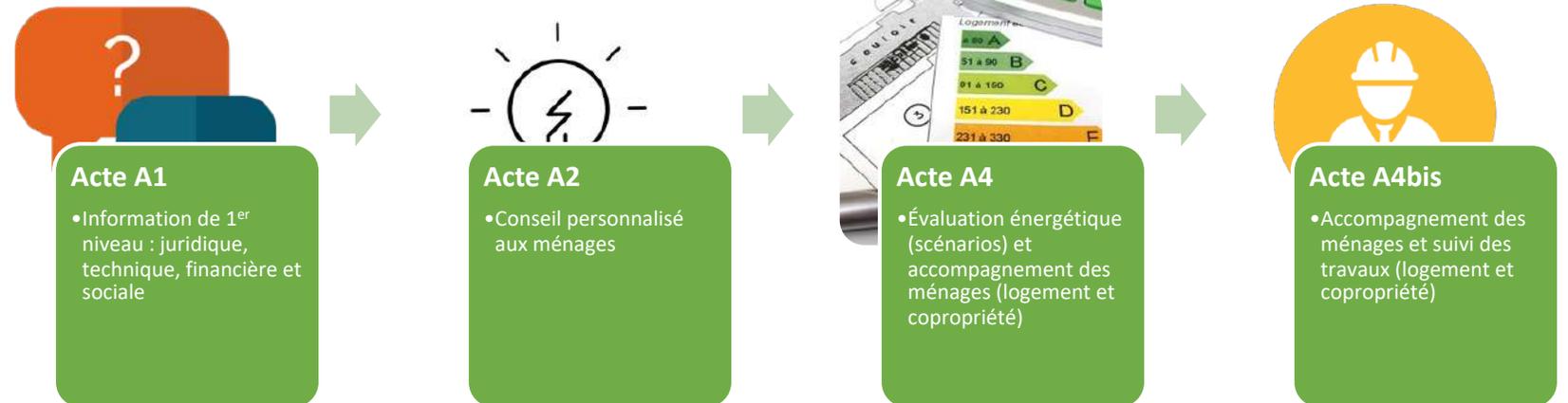
Domaines d'intervention

- Bilan énergétique de la collectivité (pré-diagnostic)
- Suivi énergétique personnalisé
- Accompagnements de projets
- Actions d'information et de sensibilisation



Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique

- Information, conseil, accompagnement des ménages et copropriétés pour la rénovation énergétique de leurs logements
- Sensibilisation, communication et animation des ménages



Accompagnements techniques

Espaces Conseil France Rénov'

Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique

- 1 conseiller France Rénov' par territoire
- Compétences techniques et expérience dans l'accompagnement



<p>971 Guadeloupe c.a.u.e Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement</p>  <p>Grand Sud Caraïbe Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre CASBT</p>	<p>971 Guadeloupe c.a.u.e Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement</p>  <p>CANBT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NORD BASSE-TERRE</p>	<p>971 Guadeloupe c.a.u.e Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement</p>  <p>Cap excellence</p>	<p>971 Guadeloupe c.a.u.e Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement</p>  <p>CANGT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NORD GRANDE-TERRÉ</p>	<p>SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT</p>  <p>LA RIVIERA DU LEVANT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION</p>  <p>MARIE GALANTE 1^{re} Communauté de Communes d'Outre-Mer</p>
<p>Jorry JERSIER 0690 30 03 88 jersier.j@caue971.org Coordinateur</p>	<p>Jérémy ADONIS 0690 53 47 44 adonis.j@caue971.org</p>	<p>Brianna BABEL 0690 32 74 07 babel.b@caue971.org</p>	<p>Marie-Andrée THETIS 0690 61 09 99 thetis.m@caue971.org</p>	<p>Amour DENIN 0690 48 52 98 a.denin@solihha.fr</p>

Accompagnements techniques

Programme Watty à l'école

Sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie

- Elèves des écoles élémentaires

Principales actions

- Animation de 2 ateliers par an et par classe
 - *Atelier 1 : Sensibilisation générale*
 - *Atelier 2 : Thématique spécifique*
- Adaptation et évolution des supports selon le niveau
- Organisation de concours annuel régional et national



Ancelise SAINT-MARC
0690 62 73 27
saint-marc.a@caue971.org

Coordinatrice

Lucinda ANTOINE
0690 62 73 29
antoine.l@caue971.org



Accompagnements techniques

Plateforme PERGOLA



<https://www.pergola-outremer.fr/caue971>



971
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



FONDS VERT

& DISPOSITIFS
D'ACCOMPAGNEMENTS
30 & 31 MARS 2023

